



LIVRET DE CERTIFICATION

CHEF D'EQUIPE INCENDIE SPV

Nom - Prénom :

CIS d'appartenance :

Délivrance de l'attestation de formation « chef d'équipe incendie SPV » :

NON

OUI

Nom et signature Apprenant :

Nom et signature Formateur Accompagnateur :

Plan d'action : SITUATION N°..... (S1, S2 ou S3) Quels sont mes besoins? Qu'est ce que je vais mettre en place ?
(comment, Avec qui, sous quel délai ?)

Suite au plan d'action, délivrance de l'attestation « chef d'équipe incendie SPV » :

NON

OUI

Nom et signature Apprenant :

Nom et signature Formateur Accompagnateur :

NOTES

.....
.....
.....
.....
.....



L'EVALUATION

La formalisation de l'évaluation sommative certificative :

• L'entretien final d'acquisition : accompagné par un formateur, l'apprenant détermine s'il a acquis ou non l'ensemble des compétences défini dans le référentiel et rend la décision de l'aptitude à exercer la fonction chef d'équipe incendie SPV à l'issue du stage. Dans ce cadre, le formateur consulte le livret de suivi individuel contenant l'ensemble des évaluations précédentes et peut ainsi accompagner l'apprenant dans l'analyse de sa progression et dans la décision d'acquisition ou non des compétences. Le binôme renseigne le tableau de validation des compétences dans le livret de suivi individuel qui détermine l'aptitude finale de l'apprenant et donc ses aptitudes opérationnelles.

Les compétences référencées sont soumises à pondération. Les compétences doivent être « **acquises** » pour les **cases grisées** et à minima être « en cours d'acquisition » pour les cases blanches.

A la fin de la période de formation, une « non acquisition » d'une compétence entraîne la non-validation de la formation en cours. Les blocs de compétences validés restent acquis dans la limite de trois ans à compter de la date de l'entretien final d'acquisition. Passé ce délai, l'apprenant qui n'a pas validé l'ensemble des blocs de compétences doit suivre l'intégralité d'une formation.

Les apprenants ayant validé les compétences se voient délivrer le diplôme « chef d'équipe incendie SPV ». Un plan d'action visant à poursuivre le développement des compétences est proposé par l'équipe pédagogique. Ce plan d'action suivi au sein de l'unité d'affectation et accompagné localement (accompagnateurs de proximité et formateurs accompagnateurs du CIS, chef de CIS...) est fonction de trois situations prédéfinies :

-SITUATION 1 (S1) Validation de la formation. Un plan d'action peut malgré tout lui être proposé pour continuer à développer une ou plusieurs compétences.

-SITUATION 2 (S2) La non acquisition d'une compétence entraîne de facto la non validation du bloc de compétences correspondant. Les apprenants ne peuvent pas assurer les missions opérationnelles. Dans ce cas, un plan d'action doit obligatoirement être formalisé sur le livret de suivi individuel, lors de l'entretien d'acquisition par le binôme apprenant/formateur.

L'apprenant doit se rapprocher des personnes ressources pour travailler et se préparer afin de se représenter à un rattrapage. Seul(s) le(s) bloc(s) de compétences non validé(s) sont évalué(s).

-SITUATION 3 (S3) L'apprenant n'a validé aucun bloc de compétences (opérationnels) et les exigences minimales pour tenir l'emploi ou l'activité ne sont pas atteintes. Dans ce cas, l'apprenant doit faire acte de candidature auprès du service formation pour suivre à l'intégralité d'une formation.

Dans ces deux dernières situations, le livret de certification est envoyé au chef de centre et/ou au CLFS.

ENTRETIEN FINAL D'ACQUISITION

Tableau renseigné par le binôme " Apprenant/Formateur " .

Date :

Activités	Compétences	Performances	NA*	ECA*	A*
1-Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité	Utiliser les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et aux mises en sécurité	Utiliser la technique et le matériel adapté Diriger le sauvetage ou la mise en sécurité			
	Prendre en compte les impliqués	Rassurer les personnes à secourir Encadrer et accompagner les personnes à secourir			
2-Sécuriser la zone d'intervention	Analyser l'environnement opérationnel	Observer l'environnement opérationnel Analyser la situation opérationnelle			
	Identifier les risques	Détecter les sources de dangers Signaler les sources de dangers			
	Mettre en place les zonages opérationnels	Sécuriser les zones opérationnelles Informé, rendre compte			
3-Éteindre un incendie	Réaliser un dispositif d'extinction	Prendre les matériels adaptés à la missions Diriger la mise en place d'un établissement conformément aux ordres donnés par le chef d'agrès			
	Exploiter les capacités des équipements d'extinction	Utiliser les capacités des équipements d'extinction Rendre compte de l'efficacité de la mission Déblayer et surveiller après extinction			
D-Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels	Contrôler les équipements de protection individuelle	Analyser l'état des équipements de protection individuelle/Choisir l'équipement de protection individuelle adapté à la mission / Réaliser des contrôles croisés Contrôler ses équipements de protection individuelle			
	Contrôler les matériels et véhicules	Contrôler l'état et le fonctionnement des matériels et véhicules avant, durant, et après l'intervention / Mesurer l'impact d'une anomalie et d'un dysfonctionnement			
	Reconditionner les équipements, matériels et véhicules	Rendre opérationnels les équipements, matériels et véhicules / Signaler les équipements, matériels et véhicules défectueux			

* NA : Non Acquis, ECA:En Cours d'Acquisition, A:Acquis

Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition »

NB : Une compétence non acquise entraîne la non validation du bloc de compétences (Activités)